
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTE-
RIEURES DE LA SECURITE ET DE
LA DEFENSE

SECRET
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 403/PR.MAISD. ZE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

Nomination

--:--

COPIATIONS :

Original	I	VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant
ORD	I	Constitution de la République du Dahomey;
MAISD	8	VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant
IFT	2	la liste des emplois supérieurs de la Républi-
CGM	20	que du Dahomey dont la nomination des titulai-
MAN	20	res est faite par le Président de la Républi-
REP	2	que, le Conseil des Ministres étant obligatoi-
SP	4	rement entendu;
CF	2	
AF	5	VU les nécessités de service;
AP	2	SUR la proposition du Ministre des Affaires Inté-
AB	2	rieures de la Sécurité et de la Défense;
BT	2	Le Conseil des Ministres entendu;
Trésor	2	
Info-Radio	2	
Co. Nord-Est	I	
Co. Centre	I	
Préf. G-POPO	I	
Préf. Nikki	I	
Préf. Abomey	I	
Préf. Parakou	I	
DL	2	
Intéressés	2	

- SECRET -

ARTICLE 1er. - Mr. ALI Bio, Adjoint au Sous-Préfet de Nikki, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Parakou.

ARTICLE 2. - Mr. Landry TOHOUEYOU, Commis Auxiliaire à Grand-Popo, est mis à la disposition du Préfet du Centre pour servir comme Chef d'Arrondissement dans la Sous-Préfecture d'Abomey.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Sécurité et de la Défense,

Pr. Le Président de la République,
absent,

Le Ministre d'Etat, chargé de
l'intérim :

M. AROUNA.-

OKE ASSOGBA